

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 6 juin 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6
M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Rachelle Cloutier, directrice générale secrétaire-trésorière.

Présence de 3 citoyens.

**1. MOT DU MAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016
4. États financiers avril 2016
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Acceptation programmation 2016-2017 du Ministère des forêts de la Faune et des Parc
  - 6.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal, enlever entretien d'hiver
  - 6.3 Service de développement de la MRC
  - 6.4 Résolution rajouté sur le plan de développement de soutenir les organismes
  - 6.5 ASAO à Gallichan
  - 6.6 Formation des employés par l'escouade jeunesse
  - 6.7 Centre de dépannage demande pour l'entretien de pelouse
  - 6.8 Fondation Québécoise du Cancer pour un don
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Abrogé règlement REG2009-04 pour le 911
  - 8.2 Contrat internet à l'église avec Télébec
  - 8.3 L'achat de matériel et installation réseau internet et panneau d'interprétation 1155.50\$
  - 8.4 L'achat d'extincteur à l'église du type « K » 245.95\$
  - 8.5 Projecteur à l'église 1616.80\$
  - 8.6 Aide financière au Centre d'art Abitibien en projet étudiant église 1983.66\$
  - 8.7 Cotisation annuelle AFAT de 50\$
  - 8.8 Cotisation Sopfim de 80.64\$
  - 8.9 Tourisme Abitibi frais d'adhésion 2015-2016 de 258.69\$
  - 8.10 Dégel du stationnement pour le réservoir d'eau Balbuzard 2015/2016 de 229.95\$
  - 8.11 Dégeler le fossé Rang du Pouce 137.97\$
  - 8.12 Sablage hiver 2015-2016 pour 905.43\$
  - 8.13 Publicité sur le feuillet paroissial de Duparquet 25\$
  - 8.14 Facture progressive pour services professionnels (Deloitte) 3449.25\$
  - 8.15 Panneaux pompier 1177.35\$
  - 8.16 Sécurité publique 10 068\$
  - 8.17 Projet PIQM priorité chauffage, drain, couverture et fenêtre
  - 8.18 Demande pour enlever taxes des ordures
  - 8.19 1 voyage de concassé à l'entrée du chemin du Héron-Bleu
  - 8.20 Média Poste vacances 16 juillet au 1 août inclusivement et autres informations
  - 8.21 MRC factures vente pour taxes et refacturer les résidents 398.59\$
  - 8.22 Résolution pour déposer annexe A et B MTQ
  - 8.23 Ultima Assurance 8687.00\$
9. Lots
  - 9.1 Demande de montant de la subvention pour la nouvelle construction (2)
10. Chemins
  - 10.1 Chemin Balbuzard
  - 10.2 Chemin des colibris
11. Divers
  - 11.1 L'UQAT conférence et pic nique 20 ième anniversaire + 80 ième de Rapide-Danseur
  - 11.2 MRCAO, le nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé avec Résolution
  - 11.3 Dérogation mineure
12. Varié
13. Dates prochaines réunion

Séance de travail le 27 juin 19h00.  
Séance extraordinaire comptable 22 juin 16h30  
Séance extraordinaire soumission 22 juin 17h15  
Séance du conseil 4 juillet 2016 19h30.
14. Période de questions
15. Fermeture de l'assemblée

**2016-06-120** IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire et que le varia reste ouvert;

ADOPTÉ.

**3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016**

**2016-06-121** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 2 mai 2016 soit accepté après avoir fait les modifications au procès-verbal présenté au conseil;

ADOPTÉ.

**4. États financiers avril 2016**

Des revenus de 15 305.01\$ et des dépenses de 20 583.59\$ ont été enregistrés en avril 2016 pour un solde au livre au 30 avril 2016 de 405 206.27\$.

**5. Dépenses**

**2016-06-122** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mai 2016, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	7 976.98\$
la rémunération des élus :	1 737.75\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	3 402.75\$
les dépenses d'avril à payer en mai	20 922.29\$

le tout représentant un total de 34 039.77\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

**6. Correspondances**

**6.1 Acceptation programmation 2016-2017 du Ministère des forêts de la Faune et des Parcs**

Le Ministère des forêts de la Faune et des Parcs autorise l'acceptation de la programmation annuelle (PRAN) pour l'année 2016-2017 de l'entente de délégation 1046 (085004)

**6.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal, enlever entretien d'hiver**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local permet de contribuer au financement de projets d'entretien réalisés par les municipalités sur leur réseau depuis 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a revu le contenu du formulaire *Annexe A* du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QUE cette modification a pour effet d'exclure les dépenses d'entretien hivernales;

ATTENDU QUE le ministère des Transport du Québec a versé une compensation de 81 723.00\$ à notre Municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE la modification de l'*Annexe A* n'a pas pour incidence de réduire le montant total de la subvention **PAR CONTRE**, du 81 723.00\$ reçu annuellement, plus de 38 046.00\$ sont utilisés pour l'entretien des chemins d'hiver sur les 22.38 kilomètres de routes locales de la Municipalité;

ATTENDU QUE la subvention annuelle n'a pas été indexée depuis 1993 et que cet état de fait a été dénoncé par la Fédération Québécoise des Municipalités par voie de communiqué les 25 février 2016 et 17 mars 2016, demandant du même souffle une bonification;

ATTENDU QUE la municipalité devra trouver 38 046.00\$ dans son budget déjà entamé pour couvrir le manque à gagner;

#### EN CONSÉQUENCE

**2016-06-123** IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de M. Kim Bégin-Cossette et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de rétablir la situation en ce que les frais pour l'entretien des chemins d'hiver puissent être remboursable par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

ADOPTÉ.

#### **6.3 Service de développement de la MRC**

Le service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest nous accompagnera dans le développement de notre milieu, nous aurons une rencontre une fois par mois, le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à compter du 25 mai de 9h00 à 12h00;

#### **6.4 Résolution rajouté sur le plan de développement de soutenir les organismes**

ATTENDU QUE le service de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest nous aide dans nos dossiers sur le plan de développement;

ATTENDU QUE nos organismes ont besoin de notre aide;

#### EN CONSÉQUENCE

**2016-06-124** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE soit ajouté dans le plan de développement à l'action 1.1.3. Soutenir les organismes dans leurs divers projets;

ADOPTÉ.

#### **6.5 ASAO à Gallichan**

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu le 4 mai 2016 à 19h00 à Gallichan;

ATTENDU QUE le conseil a reçu et consulté le protocole d'entente d'une durée de 3 ans entre Gallichan, Roquemaure, Rapide-Danseur et le Regroupement Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest dans le but d'embaucher une personne en loisirs;

2016-06-125 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'entente de partenariat entre Gallichan, Roquemaure, Rapide-Danseur avec le Regroupement Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest dans le but d'embaucher une personne en loisirs;

ADOPTÉ.

#### **6.6 Formation des employés par l'escouade jeunesse**

ATTENDU QUE le Centre D'Art Abitibi a engagé 2 étudiants pour la saison estivale 2016 au Site Historique de Rapide-Danseur;

ATTENDU QUE l'Escouade jeunesse peut venir gratuitement donner de l'information sur la sensibilisation à la prévention des accidents et maladies du travail;

ATTENDU QUE le Centre d'Art Abitibi nous propose que notre étudiant puisse participer à cette formation gratuitement;

2016-06-126 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le Centre d'Art Abitibi et la municipalité de Rapide-Danseur peuvent faire venir l'Escouade jeunesse pour de la formation à nos jeunes travailleurs afin de les sensibiliser à la prévention des accidents et maladies du travail;

ADOPTÉ.

#### **6.7 Centre de dépannage demande pour l'entretien de pelouse**

ATTENDU QUE le Centre de dépannage a adressé une demande pour que la municipalité puisse faire l'entretien de la pelouse sur leur propriété pour l'été 2016;

ATTENDU QU' il nous propose deux possibilités soit d'emprunter le tracteur de la municipalité ou de demander à notre journalier de s'en occuper;

2016-06-127 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin Cossette, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le journalier fasse l'entretien de la pelouse du Centre de dépannage pour l'été 2016;

ADOPTÉ.

#### **6.8 Fondation Québécoise du Cancer pour un don**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de don de la Fondation Québécoise du cancer;

2016-06-128 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité fasse un don à la Fondation Québécoise du cancer pour un montant de 50\$;

ADOPTÉ.

## **7. Période de questions**

### **7.1 Demande faite par les résidents du chemin Héron Bleu**

À suivre

## **8. Comptabilité & employés**

### **8.1 Abroger règlement REG2009-04 pour le 911**

RÈGLEMENT No REG2009-04 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1;

2016-06-129

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyée par Mme Denise Jolin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE Le conseil municipal de Rapide-Danseur décrète ce qui suit;

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1<sup>e</sup> « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de service de télécommunication;

2<sup>e</sup> « Service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

A) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec :

B) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un des services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ.

Alain Gagnon, Maire

Rachelle Cloutier, directrice générale, sec-très.

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 mai 2016  
DATE DE L'ADOPTION : 6 juin 2016  
RÉSOLUTION NO : 2016-06-129  
DATE DE PUBLICATION : voir paragraphe 4e

### 8.2 Contrat internet à l'église avec Télébec

ATTENDU QUE le contrat internet par Télébec se termine en juin 2016 au site historique;

ATTENDU QUE le renouvellement est sur une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-130

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme. Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le contrat internet avec Télébec ne soit pas renouvelé pour le site historique;

ADOPTÉ.

### 8.3 L'achat de matériel et installation réseau internet et panneau d'interprétation

ATTENDU QUE dans le projet du pacte rural pour l'année 2015, il reste des montants non utilisés;

ATTENDU QU' un projet peut être fait pour le montant inutilisé en 2015;

ATTENDU QUE le titre du projet sera « Pour un séjour branché et agréable chez vous »;

ATTENDU QU' il est nécessaire de remplacer un des panneaux du sentier pédestre entourant l'église, car il a été abimé par les conditions météorologiques avec le temps;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une installation internet conforme pour ainsi offrir un service adéquat au cœur du village permettant aux citoyens, visiteurs et touristes d'en bénéficier;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-131

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le projet du pacte rural portera le titre « Pour un séjour branché et agréable chez vous »;

QUE le panneau du sentier pédestre entourant l'église sera remplacé par un nouveau;

D' autoriser l'installation de l'internet tel que présenté au conseil au montant de 1155.50\$ pour ainsi offrir un service adéquat au cœur du village permettant aux citoyens, visiteurs et touristes d'en bénéficier;

ADOPTÉ.

**8.4 L'achat d'extincteur à l'église du type « K » 245.95\$**

ATTENDU QUE l'extincteur à l'église n'est pas fonctionnel;

ATTENDU QUE la Compagnie d'assurances l'exige l'achat d'extincteur de type « K » pour être conforme;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-132** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. Kim Bégin Cossette Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire l'achat d'un extincteur du type « K » au montant de 245.95\$ plus les taxes;

ADOPTÉ.

**8.5 Projecteur à l'église 1 616.80\$**

ATTENDU QUE les projecteurs à l'église de Rapide-Danseur, site historique ne fonctionnent pas et que la lumière du pont doit être réparée;

ATTENDU QUE le remplacement des projecteurs au « LED » doit être fait par un électricien;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-133** IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture pour les 2 projecteurs au LED ainsi que la réparation de la lumière du pont de Rapide-Danseur au montant de 1 616.80 taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.6 Aide financière au Centre d'art Abitibi en projet étudiant église 1 983.66\$**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'aide financière du Centre d'art Abitibi au montant de 1 983.66\$ afin de pouvoir verser la première paie étudiant en attendant la réception de subvention;

ATTENDU QUE le prêt sera remboursé dès la réception de la subvention dans le cadre de l'embauche des deux étudiants pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-134** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le prêt de 1 983.66\$ soit accordé au Centre d'Art Abitibien en attendant leur subvention;

ADOPTÉ.

**8.7 Cotisation annuelle AFAT de 50\$**

**2016-06-135** IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la contribution annuelle de l'Association Forestière en Abitibi-Témiscamingue (AFAT) soit payée au montant de 50 \$;

ADOPTÉ.

**8.8 Cotisation Sopfim de 80.64\$**

**2016-06-136** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la contribution annuelle de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) soit payée au montant de 80.64\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.9 Tourisme Abitibi frais d'adhésion 2015-2016 de 258.69\$**

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture pour les frais d'adhésion 2015-2016 de Tourisme Abitibi au coût de 258.69\$;

EN CONSÉQUENCE

**2016-06-137** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de l'adhésion 2015-2016 de Tourisme Abitibi au coût de 258.69\$;

ADOPTÉ.

**8.10 Déneigement du stationnement pour le réservoir d'eau balbuzard 2015/2016 de 229.95\$**

ATTENDU QUE le déneigement du stationnement pour le réservoir d'eau du chemin Balbuzard doit être entretenu;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 229.95\$ de Transport Raymond Bérubé;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-138** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Transport Raymond Bérubé pour le déneigement du stationnement pour le réservoir d'eau du chemin Balbuzard 2015/2016 au montant de 229.95\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.11 Dégeler le fossé Rang du Pouce 137.97\$**

ATTENDU QUE le fossé dans le rang du Pouce devait être dégelé;

ATTENDU QUE Transport Raymond Bérubé Inc. nous a envoyé la facture pour les travaux au montant de 137.97\$;

EN CONSÉQUENCE,



**2016-06-139** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Transport Raymond Bérubé au montant de 137.97\$ taxes incluses, pour dégeler le fossé dans le Rang du Pouce;

ADOPTÉ.

**8.12 Sablage hiver 2015-20106 pour 905.43\$**

ATTENDU QUE notre entrepreneur a fait 4 sorties pour sabler nos chemins;

ATTENDU QUE la municipalité doit payer le sable utilisé;

ATTENDU QUE 45 tonnes de sable au montant de 17.50\$ la tonne pour un montant de 905.43\$ nous ont été facturées;

EN CONSÉQUENCE

**2016-06-140** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture à Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. pour le sablage hiver 2015-2016 au montant de 905.43\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.13 Publicité sur le feuillet paroissial de Duparquet 25\$**

ATTENDU QUE la Paroisse St-Albert-Le-Grand nous propose un espace publicitaire sur le feuillet paroissial pour une période d'un an au montant de 25\$;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-141** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la publicité dans le feuillet paroissial à la Paroisse St-Albert-Le-Grand de Duparquet au montant de 25\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.14 Facture progressive pour services professionnels (Deloitte) 3 449.25\$**

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture progressive pour service professionnel de Deloitte au montant de 3 449.25\$;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-06-142** EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture progressive pour services professionnels à Deloitte au montant de 3 449.25\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

**8.15 Panneaux pompier 1 177.35\$**

ATTENDU QUE nous avons besoin de faire des panneaux indiquant l'emplacement des réservoirs d'eau à différents endroits;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission au montant de 1177.35\$;

2016-06-143 EN CONSÉQUENCE,  
EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire la commande de panneaux;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture à Top Lettrage pour les panneaux lors de la réception au montant de 1177.35\$ taxes incluses;

ADOPTÉ.

#### 8.16 Sécurité publique 10 068\$

ATTENDU QUE le premier versement pour la Sureté du Québec est dû le 30 juin 2016 au montant de 10 068\$;

2016-06-144 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale fasse le premier versement avant le 30 juin 2016 au montant de 10 068\$;

ADOPTÉ.

#### 8.17 Projet PIQM priorité chauffage, drain, couverture et fenêtre

ATTENDU QUE la municipalité peut déposer une demande dans le cadre du PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) dans le but d'améliorer nos infrastructures;

2016-06-145 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE des soumissions soient demandées dans le cadre du PIQM (programme d'infrastructures Québec-Municipalités) pour faire les réparations les plus urgentes tel que le système de chauffage du bureau municipal, ensuite le drain autour du bureau municipal, la toiture et la fenestration;

ADOPTÉ.

#### 8.18 Demande pour enlever taxes des ordures

ATTENDU QU' un citoyen demande pour enlever les taxes sur les ordures;

ATTENDU QU' il y a un bâtiment encore sur ce terrain avec un numéro civique;

2016-06-146 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' il y a toujours un bâtiment sur le terrain avec numéro civique;

QUE la directrice générale fasse parvenir une lettre disant que le conseil refuse sa demande pour la non-facturation des ordures;

ADOPTÉ.

**8.19 Un voyage de concassé à l'entrée du Chemin du Héron-Bleu**

ATTENDU QUE dans l'entrée du Chemin du Héron-Bleu il manque de concassé;

2016-06-147 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un voyage de concassé soit mis dans le début du chemin du Héron-Bleu pour remplir les trous existants;

ADOPTÉ.

**8.20 Média poste vacances 16 juillet au 1er août inclusivement et autres informations**

ATTENDU QUE le personnel de la municipalité sera en vacance du 16 juillet au 1er août inclusivement et que le bureau municipal sera fermé pour cette période;

2016-06-148 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par, Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un média-poste soit envoyé aux résidents de la municipalité pour les aviser de la fermeture du bureau pour cette période ainsi que d'autres informations pertinentes;

ADOPTÉ.

**8.21 MRC factures vente pour taxes et refacturer les résidents 398.59\$**

ATTENDU QUE des frais ont été encourus par la MRC d'Abitibi-Ouest lors des ventes pour taxes à l'automne 2015;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi Ouest nous a facturé 3 montants différents (136.26\$ + 136.22 \$ + 126.15\$ pour total de 398.59\$) pour 3 ventes pour taxes;

2016-06-149 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer à la MRC d'Abitibi Ouest les 3 montants différents (136.26\$ + 136.22 \$ + 126.15\$ pour total de 398.59\$) pour les 3 ventes pour taxes à l'automne 2015;

ADOPTÉ.

**8.22 Résolution pour déposer A et B MTQ**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 81 723\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments

des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**2016-06-150**

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ADOPTÉ.

#### **8.23 Ultima Assurance 8 687.00\$**

ATTENDU QUE l'assurance prend fin le 30 juillet 2016 et se renouvellera au coût de 8 687.00\$;

**2016-06-151**

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice envoie le paiement pour le renouvellement de l'assurance du Groupe ULTIMA tel que présenté sur la facture de renouvellement soit 8 687.00\$;

ADOPTÉ.

#### **Lots**

##### **9.1 Demande de montant de la subvention pour la nouvelle construction (2)**

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 demandes dans le cadre du programme de subvention pour une nouvelle construction;

ATTENDU QUE dans les 2 cas les délais de construction n'ont pas été respectés;

**2016-06-152**

EN CONSÉQUENCE,  
EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale envoie une lettre aux 2 citoyens pour mentionner le refus du conseil d'accorder la subvention dans le cadre du programme pour une nouvelle construction;

ADOPTÉ.

#### **10. Chemins**

##### **10.1 Chemin Balbuzard**

ATTENDU QU' il reste un montant non utilisé sur le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 21 783\$ pour l'entretien du chemin Balbuzard;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-153 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à envoyer des appels d'offres à des entrepreneurs pour le rechargement de 100 voyages de concassé sur le Chemin Balbuzard;

ADOPTÉ.

#### 10.2 Chemin des Colibris

ATTENDU QUE les résidents du chemin des Colibris ont fait une demande d'aide au conseil pour leur description technique dans le but de la municipalisation de leur chemin;

ATTENDU QUE les résidents ont demandé à M. le maire de s'occuper de la description technique pour les résidents du chemin des Colibris;

ATTENDU QUE les résidents sont consentants à payer tous les frais rattachés à la demande de la description technique afin qu'elle soit conforme;

ATTENDU QUE tous les frais seront refacturés à chaque résident du chemin des Colibris à parts égales;

ATTENDU QUE lors de la vérification de la conformité du chemin, si des modifications doivent avoir lieu elles seront refacturées aux résidents à parts égales pour le rendre conforme selon la politique de municipalisation;

ATTENDU QUE le maire M. Gagnon est autorisé à faire la demande auprès du notaire pour effectuer le contrat notarié de transfert du chemin des Colibris à la municipalité;

2016-06-154 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE M. le maire s'occupe de la demande de description technique du chemin des Colibris ainsi que la demande de transfert de propriétaire du chemin des Colibris au notaire;

QUE tous les frais rattachés à la demande de description technique, soient refacturés à chaque résident du chemin des Colibris à parts égales;

QUE lors de la vérification de la conformité du chemin, si des modifications doivent avoir lieu, elles seront refacturées aux résidents à parts égales pour le rendre conforme selon la politique de municipalisation;

ADOPTÉ.

#### 11. Divers

##### 11.1 L'UQAT conférence et pique-nique 20e anniversaire + 80e de Rapide-Danseur

À SUIVRE.

##### 11.2 MRCAO, le nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé avec Résolution

ATTENDU QUE -----;

ATTENDU QUE -----;

EN CONSÉQUENCE,

2016-06-155 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE -----;

QUE -----;

ADOPTÉ.

### 11.3 Dérogation mineure

ATTENDU QUE le propriétaire du 382, route 393, Rapide-Danseur demande une dérogation mineure pour son garage qui serait mal situé par rapport à la maison;

2016-06-156 EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ par M. Donal Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la dérogation mineure soit acceptée pour l'emplacement de son garage qui serait mal situé par rapport à la maison;

ADOPTÉ.

## 12. Varia

### 12.1 Formatrice Mme Darquise Bélanger

ATTENDU QUE Mme Darquise Bélanger travaillait temps plein comme formatrice depuis l'embauche de la nouvelle directrice générale;

ATTENDU QUE la nouvelle directrice générale Mme Rachelle Cloutier doit prendre en charge son travail de directrice générale;

2016-06-157 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la formatrice Mme Darquise Bélanger puisse aider comme formatrice 1 jour semaine ou selon le besoin de la nouvelle directrice générale Mme Rachelle Cloutier;

ADOPTÉ.

## 13. Dates prochaines réunion

↓ Séance de travail	27 juin 19 h 00
↓ Séance extraordinaire comptable	22 juin 16h30
↓ Séance extraordinaire soumission	22 juin 17h15
↓ Séance du conseil	4 juillet 19 h 30

## 14. Période de questions

Aucune question

## 15. Fermeture de la séance

2016-06-158 Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 h 27.

Accepté à l'unanimité.

---

Alain Gagnon, maire

---

Rachelle Cloutier directrice générale

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance extraordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 22 juin 2016, 16h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Rachelle Cloutier directrice adjoint/secrétaire-trésorière.

Absent            Mme Denise Jolin                            Conseillère            siège no 5

Présence d'un citoyen.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil ainsi qu'à la comptable Mme Louise Provencher de Deloitte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2015 par « Deloitte »
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

**2016-06-159** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

### 3. Dépôt du rapport financier 2015 par « Deloitte »

**2016-06-160** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, Madame Louise Provencher, comptable de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.;

ADOPTÉ.

### 4. Période de questions

Aucune question.

### 5. Fermeture de la séance

**2016-06-161** Mme Louise Bégin propose la fermeture de la séance. Il est 16h52.

Accepté à l'unanimité.

---

Alain Gagnon, maire

---

Rachelle Cloutier, directrice générale, sec.-trés.



Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 22 juin 2016 à 17h15 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Rachelle Cloutier directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absente Mme Denise Jolin Conseillère siège no 5

## **1. MOT DU MAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Acceptation des soumissions**
  - 3.1 Ouverture des soumissions de l'appel d'offre No 16-87010-02
  - 3.2 Ouverture des soumissions de l'appel d'offre No 16-87010-03
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

## **3. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Ouverture des soumissions de l'appel d'offre No 16-87010-02**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à 4 entreprises différentes pour l'appel d'offre No 16-87010-02 « Enlèvement du traitement de surface sur 3 sections différentes près des ponceaux 38, 39 et 40 dans le Rang Du Pouce »;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires nous ont fait parvenir leur offre de service soit :

- Transport Alain Gagné
- Transport Raymond Bérubé Inc.
- Transport Bélanger et Fille
- Jean-Guy Roy entrepreneur Inc.

2016-06-162 EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la soumission de l'entrepreneur Transport Raymond Bérubé soit acceptée pour exécuter les travaux d'enlèvement du traitement de surface sur 3 sections différentes près des ponceaux 38, 39 et 40 dans le Rang du Pouce;

QUE les prix de la soumission sont : de 55\$ le voyage de gravier, 55\$ le voyage de sable, 75\$/h le camion, 85\$/h la pelle mécanique et 155\$/voyage pour du concassé MG-20;

ADOPTÉ.